

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Séance du 09 décembre 2024 à 19h00
Présidence : M. Christophe Fürer
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité in corpore, à la secrétaire de la Municipalité, à la boursière, à l'huissier et à la secrétaire du Conseil, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Sept membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°07/2024 relatif au projet de budget 2025
6. Préavis n°08/2024 relatif aux statuts de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) district de Morges
7. Préavis n°09/2024 relatif à la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
8. Préavis n°10/2024 relatif à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association intercommunale ARASMAC
9. Rapport de la Commission du fonds de développement durable
10. Révision du règlement du Conseil - discussion
11. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-trois Conseillers participent à la séance, sept excusés (Mme J. Amy, Mme R. Durrer-Bolle, Mme V. Elamly, Mme V. Hüsler, M. E. Piguet, M. J.-L. Rochat, M. J. Spring). M. J. Daiz arrive un peu plus tard. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024

- Mme M. Reist - Municipale demande à changer « l'offre parascolaire a aussi beaucoup augmenté cette dernière année » par « l'offre parascolaire a aussi beaucoup augmenté ces dernières années » dans son intervention en page 219.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. Fürer - Président :

Organisation du Conseil : les dates de séances du Conseil de 2025 ainsi que la date de remise des rapports pour les Commissions sont projetées à l'écran.

| Séances CC 2025 | Remise des rapports | Commentaires |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------|
| 10 février – 20h | 29 janvier | |
| 07 avril – 20h | 26 mars | |
| 12 mai – 20h | 30 avril | |
| 16 juin – 19h | 4 juin | Repas de fin d'année |
| 29 septembre – 20h | 17 septembre | |
| 03 novembre – 20h | 22 octobre | |
| 15 décembre – 19h | 3 décembre | Apéritif de fin d'année |

Votations 2025 : 9 février // 18 mai // 28 septembre // 30 novembre.

Votations fédérales du 24 novembre 2024 : ce fût un quadruple non à Etoy avec une participation de 55% :

- Aménagement des routes nationales : non à 58,08%
- Droit du bail - sous-location : non à 52,90%
- Droit du bail - résiliation pour besoin propre : non à 55,08%
- Financement des prestations de santé : non à 55,54%

Merci encore à tout le Bureau électoral pour le dépouillement qui s'est très bien passé comme d'habitude.

Fenêtre de l'Avent du Conseil : la fenêtre de l'Avent du Conseil a été installée le samedi 30 novembre, merci à toute l'équipe qui a œuvré à son installation. La soirée de la fenêtre de l'Avent du Conseil aura lieu le lundi 23 décembre à 19h. Nous donnons rendez-vous à ceux qui se sont inscrits pour aider à la mise en place à 18h30.

Trombinoscope du Conseil : il est en train d'être remis à jour et vous sera envoyé prochainement. Si vous souhaitez le recevoir en format papier et que vous n'êtes pas déjà inscrit dans ce type de transmission pour les documents du Conseil, merci d'en informer le Bureau.

Cartons du Cœur : mea-culpa pour l'organisation cette année mais d'habitude on vous contacte début décembre pour vous proposer d'attribuer vos jetons de présence pour cette séance aux Cartons du Cœur, comme cela se fait de manière traditionnelle depuis quelques années. C'est complètement volontaire, vous allez recevoir la proposition par email d'ici demain matin, il vous suffit d'y répondre pour prendre part à cette action.

4. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Schlaeppli - Municipal

SIS Morget

Une information communiquée ce jour le 9 décembre 2024 : « Le Comité de Direction de l'Association intercommunale du SDIS Morget annonce aujourd'hui que le commandant, le Major Thierry Charrey, quittera ses fonctions le 30 avril 2025, après plus de 6 années de service dévoué à la tête de l'organisation. Le départ du Major Charrey s'inscrit dans une volonté personnelle de passer à une nouvelle étape de sa carrière en rejoignant le service des opérations de la division défense incendie et secours de l'ECA (Établissement Cantonal d'Assurance) à la fonction de responsable de la formation cantonale. Le SIS Morget tient à exprimer sa profonde gratitude au Maj Thierry Charrey pour son engagement indéfectible, son leadership inspirant et sa contribution exceptionnelle à la sécurité de la région et de ses habitants. »

- M. C. FÜRER - Président : nous avons donc eu de la chance de l'avoir encore parmi nous lors de la dernière séance du Conseil.

b) M. R. Corthay - Municipal

Dans la nuit du 9 au 10 novembre, la cabane d'Etoy a subi des actes de vandalisme : un grand feu a été fait avec les bancs qui se trouvaient devant la cabane, trois fenêtres ont été cassées ainsi que les luminaires extérieurs. Une plainte a été déposée.

Concernant la salle multifonction, le préavis n°02/2021 annonçait un budget de CHF 14'525'000.-, le contrat avec l'entreprise générale Guillet est à présent finalisé. L'estimation budgétaire à ce jour est de CHF 15'229'036.-, donc un dépassement de +4.85%, en 2023 il était de +4.59%, cela n'a donc pas beaucoup bougé. Il y a quelques décomptes finaux en attente : génie civil avec les enrobés, travaux électriques complémentaires (surtout dus à la sonorisation prise par la Commune en direct sans passer par l'entreprise générale), les aménagements paysagers et le BAMO (notre architecte conseil).

c) M. C. Viquerat - Municipal

Informations sur les chantiers en cours : comme vous avez certainement pu le voir, les aménagements routiers pour la ligne de bus 722 avancent, les échéances deviennent courtes, normalement les derniers enrobés vont se poser cette semaine si la météo le permet et le changement d'horaire pourra se faire dimanche prochain comme prévu initialement. Des finitions sur les trottoirs et les banquettes se feront au printemps lors du retour des jours plus chauds.

Au milieu du village nous avons lancé les mises aux normes handicap des deux arrêts de bus, c'est terminé d'un côté, l'autre devrait être terminé en fin de semaine.

Eau potable : j'aimerais revenir sur une journée RTS qui a démarré avec « on en parle ». Le matin il y a eu un débat sur l'eau potable non conforme à cause de la présence de métabolites mais que l'on peut consommer à profusion sans risque pour la santé.

C'est parti assez vite sur les PFAS (substances per-et polyfluoroalkylées), souvent appelés polluants éternels car ils ont du mal à se retransformer par la suite et restent dans l'environnement. C'était une émission très intéressante car elle a réuni beaucoup de personnes compétentes, qui connaissaient très bien leur sujet. Comme les journalistes l'ont cherché, ils ont pu assez bien présenter la problématique sans forcément accuser voire proposer des solutions pour leurs résolutions, ce qui veut dire que c'est un sujet qui reste complètement ouvert.

Le soir, le 19h30 a repris le sujet, synthétisant ce qui s'était dit le matin, sans nouveautés, mais il était suivi par « À bon entendeur », qui, comme le veut cette émission, a posé la problématique de l'eau non conforme et quels sont les risques pour la population en pensant aux personnes âgées, aux nouveaux nés... Ils ont insisté sur le fait que la plupart des communes font de la résistance pour communiquer sur le sujet et qu'on devrait annoncer selon eux les valeurs analysées. J'en profite pour vous présenter les valeurs mesurées qui ne représentent qu'une partie des micropolluants analysés sur Etoy, ceux projetés à l'écran sont ceux dont on a parlé dans la presse et à la télévision. Au niveau du chlorothalonil, il y a une valeur qui dépasse la norme de 100 nano [nanogrammes par litre], il s'agit du R471811, tous les autres mesurés (cinq sur un total de 22) ne sont pas détectés c'est-à-dire avec des valeurs inférieures à 25 nano ou 50 nano en fonction de la procédure d'analyse. Ce qui est intéressant c'est qu'on retrouve la trace de micropolluants présents ailleurs en Suisse et en lien pour la plupart avec des produits interdits il y a plusieurs années : l'atrazine, du chloridazone et depuis peu on parle beaucoup du métolachlore sur lequel il faudrait s'intéresser un peu plus apparemment. Les valeurs que nous mesurons actuellement ne détectent rien actuellement mais la Confédération et le Canton ont sorti une liste d'une bonne douzaine de dérivés du métolachlore, qu'il faudra qu'on mesure prochainement, on attend des nouvelles à ce sujet. Tout ça pour vous dire que depuis 2020 le total de tous les micropolluants que nous mesurons au sein de la Commune n'a jamais dépassé la norme à respecter de 500 nano. Il n'y a qu'un seul micropolluant qui nous embête un petit peu. La Confédération, le Canton et maintenant la presse nous demande de prendre des mesures, des actions. Ces mesures ont été réactualisées par l'OFCO (Office de la Consommation vaudois) en juin 2024 et ils nous demandent de maintenir les mesures qui avaient été prises en 2020, c'est-à-dire d'analyser l'entier de nos approvisionnements en eau potable de manière plus précise et plus fréquente, et il a fixé un nouveau délai de deux ans, au 22 mai 2026, pour obliger les distributeurs d'eau à prendre des mesures complémentaires. Ensuite une autre directive dit que ces mesures complémentaires doivent demeurer raisonnables et proportionnelles, je vous laisse interpréter comme vous voulez, on en a discuté longuement avec mes collègues mais c'est un peu compliqué. Comme je vous l'ai dit, le chlorothalonil est un sujet, on parle à présent beaucoup des PFAS : dans un article du journal Le Monde de 2021, une carte montrant la présence de PFAS en Suisse et en Europe indiquait un point en Suisse Romande, positionné sur Etoy. On a essayé de savoir qui a mesuré ça, d'où ça venait, quelles étaient les valeurs, les substances analysées...on n'a jamais eu de réponse. Mais depuis, ça a un peu bougé, une analyse a été organisée avec la Confédération et le Canton : 20 substances PFAS ont été mesurées dans l'eau d'Etoy, elles sont toutes négatives. Parmi elles, il y en a trois qui sont à présent normalisées en Suisse, les autres ne le seront peut-être jamais. Ce qui est embêtant c'est qu'on a le TFA (acide trifluoroacétique), qui fait partie de la famille des PFAS, présent en faible quantité. À l'heure actuelle il n'y a aucune norme valide en

Suisse, la Confédération a promis de se pencher sur le sujet afin de donner des instructions d'ici 2026. Aujourd'hui à ma connaissance on sait plus ou moins bien les mesurer mais je n'ai encore pas trouvé de méthodes pour les traiter, ce qui est vraiment un autre problème. En termes de communication : on avait envoyé un tout ménage en 2020, une année plus tard nous avons publié des informations validées par le chimiste cantonal sur notre site ainsi qu'une FAQ (foire aux questions). C'est resté tel quel pendant plusieurs années. Dernièrement nous avons eu quelques contacts avec la RTS (Radio Télévision Suisse) pour leur émission de la semaine dernière, ce qui nous a amené à remettre à jour notre information sur le site depuis la fin de la semaine dernière.

Aujourd'hui nous annonçons une concentration de chlorothalonil alors qu'avant on citait simplement qu'elle était inférieure à 500 nano. Du moment où on parle de micropolluants et des actions pour les traiter, on peut envisager et choisir un ensemble de traitements :

- on peut travailler par nanofiltration (des membranes qui filtrent plus ou moins ce que l'on veut) ça marche assez bien mais le problème c'est qu'on doit créer des surpressions qui demandent énormément d'électricité, de plus on enlève un peu plus que ce qu'il faudrait, la plupart des sels minéraux disparaissent aussi, ainsi il faut recréer une minéralisation pour donner un goût de Vittel, d'Evian, ou d'Etoy à l'eau.

- on peut opter pour une oxydation par l'ozone, méthode très utilisée dans le traitement des eaux usées, c'est assez efficace, moyennement par contre pour le chlorothalonil et l'inconvénient c'est que c'est assez compliqué à utiliser : cela requiert l'action de professionnels, de plus il faut aussi pas mal d'énergie pour fabriquer l'ozone, pour travailler localement le système et pour la diffusion de cet ozone dans l'eau de manière à utiliser le traitement.

- la méthode la plus utilisée est celle de l'absorption par charbon actif : c'est une méthode connue depuis longtemps qui permet de capter des micropolluants sur des surfaces en carbone. Ça marche assez bien, les avantages sont multiples : on laisse couler l'eau sur ces charbons et une fois que cette poussière de charbon actif est saturée en micropolluants, on a le moyen de pouvoir les prélever, les régénérer et les réutiliser pour continuer les traitements. On peut bien entendu en utiliser plusieurs en cascade comme le font plusieurs usines, cela permet de choisir quelles molécules on cherche à éliminer ou à garder.

J'ai essayé de vous donner un maximum d'informations et nous allons adapter notre communication l'année prochaine via plusieurs canaux en fonction des informations données ce soir et de ce qui va apparaître ces prochaines semaines car je pense que la journée RTS aura des suites.

- M. C. FÜRER - Président : quels sont les désavantages du traitement par charbon actif ?

- M. C. Viquerat - Municipal : je n'en connais pas beaucoup. On va définir la grosseur des particules de charbon actif en fonction de la vitesse de passage de l'eau auprès de ces poussières de charbon afin de déterminer la qualité du traitement. Ce sont des réglages qui sont assez passionnants et qui permettent vraisemblablement de s'adapter à de nouvelles substances inconnues à l'heure actuelle et qui devraient être traitées à l'avenir pour autant qu'elles restent dans la famille des micropolluants. Je ne connais pas de problème lié au charbon actif.

- M. C. FÜRER - Président : on imagine assez bien que ce sujet fera l'objet de discussions dans les prochaines années et qu'il y aura certainement un préavis dessus. C'est une problématique importante, merci pour l'exposé et pour la mise à jour des valeurs.

5. Préavis n°07/2024 relatif au projet de budget 2025

- M. C. Furer - Président : on a vu dans le préavis que des changements s'annoncent, de nouvelles façons comptables, certains petits changements ont été faits dans ce budget-là mais le gros du travail sera à venir l'année prochaine. Deux représentants du Conseil communal vont participer à des séances d'informations sur MCH2 : M. M. Thomson et M. J. Spring, ils ramèneront ensuite les explications dans leurs Commissions respectives, des finances et de gestion.

M. D. Olaya, rapporteur pour la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis initial.

- M. C. Furer - Président ouvre la discussion en trois temps : sur les explications fournies en début du préavis (pages 1-31), sur le plan d'investissement (page 32), puis sur les comptes en détails afin de discuter éventuellement d'autres points qui n'auraient pas été mentionnés avant.

- M. A. Magnollay : pourriez-vous nous préciser comment la Municipalité prend la décision d'inclure quelque chose dans le budget versus de faire un préavis ad hoc ? Il y a une machine incluse dans le préavis du budget, sur laquelle la Commission des finances a fait une remarque.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : on essaye de mettre dans le budget tout ce qui nous semble pertinent et dans le cadre de ce matériel, il nous semble pertinent pour le bon fonctionnement de notre voirie, ce pourquoi nous l'avons mis dans le budget, qui est un préavis pouvant être amendé ou pas. Le montant de cette machine est important, il dépasse les compétences municipales raison pour laquelle nous l'avons mis dans le préavis. On essaye de trouver les moyens techniques pour aller de l'avant avec nos machines.

- M. A. Magnollay : j'ai une question sur le graphique en bas de la page 29, est-ce qu'on a les chiffres des comptes de 2023 ? Ils n'apparaissent pas sur ce graphique.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : c'est CHF 1'812'000.-.

- M. T. Jakob : toujours sur la page 29 mais cette fois sur le graphique du haut, dans le fromage qui représente les revenus, on a des couleurs qu'on ne retrouve pas dans la légende.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : il y a une couleur qui est mal ressortie à l'impression, le jaune correspond au service des eaux. C'est la même chose pour le graphique sur les charges en dessous.

- M. G. Knigge : à la page 46, sur le fromage, on arrive à un peu plus de 100%, est-ce que c'est normal ?

- Mme I. Ciampi - boursière : je n'ai pas fait le calcul mais j'imagine qu'on doit être à 101% ce qui est dû aux arrondis.

- M. G. Knigge : on est à 114%.

- Mme I. Ciampi - boursière : je regarderai et corrigerai.

- M. C. Furer - Président : donc les pourcentages du camembert sont faux mais les chiffres du tableau sont justes.

VOTE

D'accepter le projet de budget 2025 de la Commune d'Etoy, présentant un excédent de charges de CHF 453'251.- après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis n°08/2024 relatif aux statuts de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du District de Morges

Mme R. Durrer-Bolle étant absente, M. L. Magnollay lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'approuver les conclusions du préavis initial.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

D'approuver la version finale des statuts de l'Association Intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile du district de Morges.

Accepté à l'unanimité

7. Préavis n°09/2024 relatif à la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

M. G. Knigge, rapporteur de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis initial.

- M. T. Creteigny : j'ai vu que le subventionnement de cartes de transports pour les personnes payant une taxe de séjour, comme cela se fait dans d'autres régions, serait une possibilité si le budget le permet. Est-ce que cette idée est réaliste ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : oui c'est prévu de mettre une carte à disposition de nos hôtes dans le district de Morges, la seule problématique qu'on a encore c'est qu'actuellement elle va se limiter au MBC (Morges – Bière – Cossonay). On est en discussion avec les cars postaux.

- M. T. Creteigny : et avec les CFF ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : pour l'instant c'est avec les cars postaux, il y a encore des discussions, ensuite on va voir et ça dépendra aussi de tous les budgets. Mais effectivement c'est une nouveauté qu'on espère pouvoir mettre en place.

M. C. FÜRER - Président propose un vote en bloc sauf si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

VOTE

- D'adopter le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires ;
- De donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM (Association de la Région Cossonay - Aubonne - Morges).

Accepté à l'unanimité

8. Préavis n°10/2024 relatif à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association intercommunale ARASMAC, avec effet au 31 juillet 2025

M. J.-F. Lange, rapporteur de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité d'approuver les conclusions du préavis initial. La parole n'est pas demandée.

VOTE

D'accepter d'entériner la sortie du réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne) but optionnel de l'association Intercommunale ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay) avec effet au 31 juillet 2025.

Accepté à l'unanimité

9. Rapport de la Commission du fonds de développement durable

- M. V. Payot : je vais vous souligner les changements apparus cette année étant donné que vous avez eu la chance de recevoir le rapport par écrit au préalable cette année. Suppression de la contribution à la participation au programme « ma Commune et moi » car la Romande Energie n'a pas relancé cette action, pour le moment c'est au point mort. Si ça venait à reprendre on reviendrait sur le sujet.

Concernant l'ajout de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments collectifs, on a un peu modifié la chose car on avait des sociétés de contracting qui voulaient intervenir sur la Commune ce qui voulait dire en d'autres termes que la commune allait financer la production d'électricité qui serait revendue ailleurs et donc non profitable à la commune. Le remplacement du remboursement de l'abonnement Mobility, cette dernière ayant changé ses conditions : vous pouvez à présent souscrire un abonnement Mobility Plus Easy pour la modique et unique somme de CHF 39.90.-. Cet abonnement va pouvoir vous être remboursé. De plus, si vous faites CHF 400.- de courses Mobility avec les voitures d'Etoy, vous recevez une indemnité de CHF 100.-.

On a augmenté le montant maximal pour les haies : vous vous souvenez que l'année passée on avait rajouté des subventions pour les haies notamment pour soutenir la biodiversité, là nous sommes passés de CHF 2'000.- à CHF 4'000.- car beaucoup de personnes pensait que CHF 2'000.- n'étaient pas suffisants et n'incitaient pas à faire les changements de haies, le montant au mètre linéaire reste quant à lui inchangé.

- M. T. Creteigny : les abonnements Mobility sont strictement personnels et pas par famille ?

- M. C. Fürer - Président : la réponse est oui. Avant de passer au point suivant, je tiens à signaler que la Commission pour le développement durable a fait preuve d'anticipation en transmettant un rapport par écrit qui sera, si vous l'acceptez, demandé dans la prochaine mouture du règlement.

10. Révision du règlement du Conseil - discussion

- M. C. Fürer - Président : lors de la dernière séance du Conseil, nous vous avons présenté les grands changements que nous avons envisagés dans le nouveau règlement. On a pris en compte la plupart de vos remarques et on a consolidé les derniers points pour obtenir une version brouillon mais finale que nous aimerions envoyer à la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes) d'ici la fin de l'année comme prévu. Vous avez reçu cette version le 3 décembre. Je vous rappelle que l'idée est de l'envoyer à la DGAIC pour qu'ils nous informent dans le cas où certains de nos articles seraient incompatibles avec une loi supérieure ou si on fait quelque chose d'étrange. Une fois qu'on aura le feu vert de la DGAIC, nous transmettrons ce règlement à la Municipalité car c'est elle qui nous le donnera officiellement sous forme de préavis. Nous nommerons ensuite une Commission pour étudier le règlement en profondeur puis nous procéderons au vote final. Si vous avez des commentaires encore à faire sur ce projet de règlement avant qu'il soit envoyé à la DGAIC vous êtes les bienvenus.

- M. L. Magnollay : je n'étais pas là la dernière fois, j'ai lu attentivement le règlement ainsi que le procès-verbal de la dernière séance qui contenait beaucoup d'informations, mais je n'ai pas trouvé l'information sur l'article 57 « Les Commissions ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple. » L'ancien règlement faisait mention de « à la majorité des membres présents. » Est-ce que ça a été volontairement supprimé ou ça voulait dire la majorité simple de la Commission ce qui signifie qu'elle ne peut pas prendre de décision si elle n'est pas au complet ?

- M. C. Fürer - Président : c'est une bonne remarque je vous remercie, c'est probablement quelque chose qui nous a échappé, nous allons regarder. L'idée c'est que si une personne manque mais qu'il y a quand même le quorum de la Commission alors la décision peut être prise tout comme c'est le cas actuellement. Nous n'avons pas le souhait de changer, il va falloir que nous rajoutions la notion de membres présents, et non in corpore.

- M. M.-O. Christinat : je reviens sur l'article 38 sur lequel j'étais déjà revenu la fois passée. Quand le Président prend part au vote à bulletin secret, il y a cet ajout qui n'a pas été repris il me semble, qu'en cas d'égalité le sujet est réputé refusé.

- M. C. Fürer - Président : l'article 38 dit que le Président prend part au vote à bulletin secret et que si c'est égalité c'est refusé, il y a aussi l'article 89 qui dit que lorsque la votation se fait à main levée, le Président n'y participe pas, en cas d'égalité il procède à la contre-épreuve et en cas d'égalité il tranche. Il me semble que les deux cas de figure, bulletin secret ou pas, sont bien présents.

- M. A. Magnollay : si j'ai bien vu il n'y a pas de formation de groupe, du moins on n'en parle pas. Dans les articles sur les nominations des Commissions, Délégués...on dit qu'il peut y avoir des scrutins de liste. Comment doit-on se représenter ça en sachant qu'il n'y a pas de groupe ? Article 51, 48, 49...

- M. C. FÜRER - Président : c'est une question qu'on a posée à la DGAIC car effectivement s'il y a une liste cela signifie qu'il y a des groupes mais la réponse qu'on a comprise c'est que c'était la terminologie pour dire que si plusieurs personnes se présentent, à la majorité absolue il faudrait que les gens aient plus que X pourcent mais la majorité relative ce sont les X premiers qui passent. Par exemple on a 9 candidats, les 7 premiers passent. Si je ne m'abuse, nous avons la même terminologie que dans le règlement actuel.

- M. A. Magnollay : normalement quand il y a des listes, il ne peut pas y avoir plus de candidats que de places. Mais si c'est la même chose que maintenant alors j'ai compris.

- M. T. Creteigny : articles 31 et 38 : on parle de la police de la salle faite par le Bureau et de l'Assemblée par le Président. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement que le Bureau fait la police de la salle ?

- M. C. FÜRER - Président : c'est aussi une question qu'on a posée à la DGAIC. La police de la salle signifie que le Bureau va décider de la disposition des participants dans la salle lors de la séance du Conseil... Pour ce qui est de la police de la séance c'est moi qui vais dire « vous avez assez parlé, merci de retourner vous asseoir... ». Voici la subtile différence entre ces deux formes de police.

- M. T. Creteigny : ma deuxième question porte sur la nouveauté pour compléter les Commissions. J'imagine que concrètement le Bureau va venir préparé avec une liste de Conseillers dans le cas où on manquerait de volontaires, ce qui me paraît tout à fait normal mais en même temps c'est un peu incompatible avec le fait qu'un membre du Bureau ne peut pas compléter une Commission. Comment dire formellement que le membre du Bureau qui se propose candidat pour une Commission n'ait pas participé au choix de la liste de Conseillers additionnels en cas de besoin. Je trouve ça un peu délicat au niveau du processus, je ne sais pas si vous en avez discuté.

- M. C. FÜRER - Président : nous n'avons pas parlé précisément de ce cas de figure, on peut en parler plus tard ou déjà maintenant. Une chose c'est qu'on voulait inclure les vice-présidents dans le Bureau tout en leur laissant la possibilité de faire partie des Commissions, tout le monde est bien d'accord. Une fois qu'ils se présentaient dans une Commission alors ils perdaient la possibilité de choisir des Conseillers pour compléter cette Commission. Mais ce que vous dites c'est que si la liste est établie en avance alors on a une incompatibilité : on peut imaginer qu'un vice-président qui trouve un sujet intéressant se récuse lors du choix des Conseillers remplaçants. C'est un point de précision, je ne sais pas où on pourrait le mettre. Il y a déjà quelque chose sur la récusation. Le groupe de travail prend note et va voir comment formaliser ce point de façon simple dans la semaine.

- M. V. Payot : pour répondre à la question de tout à l'heure concernant le vote à bulletin secret du Président, il faut regarder à l'article 35 lettre b de la Loi sur les Communes, chiffre 6 qui précise qu'en cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé.

- M. A. Magnollay : cette histoire de vote à bulletin secret et d'égalité, c'est dans l'article 89 de notre règlement.

11. Propositions individuelles

- M. A. Magnollay : comme vous avez des réflexions sur l'eau potable, je me demande si la Municipalité s'est penchée sur les problèmes liés notamment à l'approvisionnement en électricité. Si on regarde les risques majeurs cités par le Canton à savoir la sécheresse et le risque de black-out, l'approvisionnement en eau potable est, sauf erreur de ma part,

dépendant de l'approvisionnement en électricité. Que se passerait-il si on avait une coupure qui ne dure pas une demi-heure mais plusieurs jours. Je n'ai pas besoin de la réponse aujourd'hui.

- M. C. Viquerat - Municipal : en effet nous avons besoin d'électricité pour pouvoir nous approvisionner en eau potable. Par chance nous avons deux fournisseurs d'électricité, avec deux gros points d'approvisionnement dépendants de fournisseurs différents. Ce qui veut dire qu'en cas de contingentement comme évoqué les dernières années, on aurait la possibilité de jouer sur les deux producteurs, pour pouvoir assez bien nous en sortir pour quelques heures de coupure d'électricité par jour. Je vous rappelle qu'on a un réservoir qui nous permet de tenir presque 70 heures de consommation hors période d'irrigation. Nous serions toutefois assez embêtés en cas de black-out c'est-à-dire une coupure générale d'électricité au-delà de 70 heures. C'est pour l'instant un point qu'on n'a pas résolu. La tension est un petit peu descendue par rapport à il y a deux ans mais c'est un problème qui persiste.

- M. A. Groeneweg : j'ai le temps de me promener dans le village ces temps, je voulais féliciter notre Municipalité pour l'agencement du carrefour du pressoir et ainsi finir l'année sur une note positive, ça fait quelques années que ça traînait. Si on pouvait juste faire quelque chose au niveau du dessin « moi aussi je t'aime » et le transformer peut-être en « moi aussi je t'aime mon village » ce serait bien.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : je prends la parole pour simplement vous remercier pour tout le travail accompli et vous souhaitez de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, une bonne année 2025 qui reprendra pour vous et vos familles. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandé, le Président clôt la séance, invite les Conseillers à rejoindre l'apéritif de fin d'année offert par la Municipalité avec le verre qui est sur la table actuellement et donne rendez-vous à l'Assemblée à la fenêtre de l'Avent du 23 décembre et à la prochaine séance du 10 février 2025.

La séance est levée à 20h20
Prochaine séance le 10 février 2025

Le Président
C. Fürer

La Secrétaire
F. Gantin

